

**Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY**  
**s'est réuni le mardi 09 mai 2023 à 19H00**  
**en Mairie de BROYE**

**Etaient présents** : Yves BERTHET , Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Régis MUZARD, Alain SCHATT, Nadège BODOIGNET , Gaëlle MOUCHOT , Stéphanie ROUX.

**Etaient absents** : Erick DEQUAIRE.

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

Un point supplémentaire doit être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder les points suivants :

Le Maire explique que la délibération concernant le point n°10 du conseil municipal du 29 mars 2023 « choix de l'entreprise pour le terrain multisports » doit être abrogée. Une annotation doit être mentionnée sur cette délibération : Pour tous les équipements, la collectivité s'engage à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette phase sur la délibération concernant l'acquisition du terrain multisports.

**1/ Renouvellement des membres du bureau de l'AF d'Aubigny :**

Mr le Maire explique que les membres du bureau de l'Association Foncière d'Aubigny doivent être renouvelés. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Mr Christophe Millot, Mr Denis Henrici et Mr Patrick Mirbey en tant que représentants du bureau de l'AF d'Aubigny. Mr le Maire siègera de droit au bureau de cette AFR.

**2/ Vente maison Carnet :**

Suite à la décision de charger l'agence SAFTI sur la vente de la maison Carnet, lors de la séance du 20 avril, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. Une attestation sur le sujet sera remise à l'agence SAFTI.

**3/ Achat parcelle boisée 000ZM38 l'Essart :**

Mr le Maire expose au conseil municipal avoir reçu une proposition de vente de parcelle boisée proche des propriétés de la Commune, soit la parcelle 000ZM38 l'Essart (97a 30ca) d'une valeur de 2 000 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle 000 ZM 38 pour un montant de 2000 € et autorise également à l'unanimité Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**4/ Révision des tarifs salle des fêtes de Broye-les-Pesmes pour l'année 2024 :**

Le Maire expose que suite aux travaux de rénovation effectués à la salle des fêtes de Broye-les-Pesmes, les tarifs devront être modifiés pour les réservations faites à partir du 1er janvier 2024 comme il suit :

- pour les résidents :
  - week-end salle seule = 180 € - week-end avec cuisine = 220 €
  - 1 jour salle seule = 80 € - 1 jour avec cuisine = 130 €
  
- pour les non-résidents :
  - week-end salle seule = 270 € - week-end avec cuisine = 310 €
  - 1 jour salle seule = 150 € - 1 jour avec cuisine = 200 €

- associations de la commune : gratuit une fois par an (tarif normal résident à partir de la 2ème location)

Les tarifs concernant la casse/vol et perte de vaisselle ainsi que ceux des couverts restent inchangés. Revoir éventuellement le montant des kws heures creuses et pleines aux tarifs en vigueur.

Si l'état de propreté dans lequel la salle est rendue ne satisfait pas le représentant de la commune en charge de la location et que celui-ci juge nécessaire de nettoyer après la remise des clefs, l'heure de ménage sera facturée pour un montant forfaitaire de 100 €. Le matériel de nettoyage devra être accessible à chaque location.

#### **5/ Mise en place de la nomenclature budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

Mr le Maire explique, en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le référentiel comptable et financier M57 à la place du référentiel M14. Le référentiel M57 est le référentiel budgétaire et comptable le plus récent, mis à jour par la DGFIP et la DCL en concertation avec les acteurs locaux. Il permet le suivi budgétaire et comptable de nombreuses entités publiques locales, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71. La M57 est le référentiel, le plus avancé en termes de qualité comptable et intègre les dernières dispositions examinées par le conseil de normalisation des comptes publics. Elle assouplit les règles budgétaires selon le modèle régional. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de l'instruction M57 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024, opte pour la nomenclature simplifiée (abrégée) M57, à compter du 1er janvier 2024 et autorise le Maire à signer tout document permettant l'application de la délibération.

#### **6/ Questions diverses :**

- 2 sèche-mains sont prévus aux sanitaires de la salles des fêtes de Broye-les-Pesmes pour un montant de 1717.92 € HT.

La séance est levée à 19H55

Le Maire,

Jean François CERCLEY